

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du mercredi 22 mars 2023
Délibération N°2023-03-05

<p>Nombre de délégués :</p> <p>En exercice : 16 Délégués présents : 10 Suppléants (avec voix) : 1 Suppléants (sans voix) : 1 Pouvoirs : 1 Titulaires excusés : 0 Titulaires absents : 5 Votes exprimés : 12</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois,</p> <p>Le vingt-deux mars, à dix-neuf heure trente</p> <p>Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de la salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD</p> <p><u>Date de convocation et d'affichage</u> : 16 mars 2023</p>
<p><u>DELEGUES PRESENTS :</u></p> <p><u>Délégués titulaires</u> : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur André BOUCHET (pouvoir à Monsieur GEORGES), Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Georges CANICATTI, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI,</p> <p><u>Délégués suppléants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Avec voix</i> : Monsieur Hervé BOUEDEC (suppléant de Mme GLANDUT) ▪ <i>Sans voix car titulaires présents</i> : Monsieur Rémi PONCET <p><u>DELEGUES EXCUSES :</u></p> <p><u>DELEGUES ABSENTS</u> : Madame Marie-Christine GLANDUT, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Roland NEYROUD, Monsieur Michel PASSETEMPS</p>	

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2312 1, qui prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour les collectivités de plus de 3500 habitants ;
VU la Délibération n°2023-02-08 qui atteste de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire en Préfecture ;
VU les réalisations de l'exercice 2022 ;
VU le Compte de Gestion 2022 adressé par le Trésorier ;
CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif 2023 ;

Monsieur le Président expose que le vote du budget primitif tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022, après approbation du compte administratif 2022 qui vient d'avoir lieu, de l'affectation des résultats le cas échéant et de la reprise des restes à réaliser. Le Président rappelle que le budget est voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations ou chapitres pour la section d'investissement.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical, à 2 (deux) voix CONTRE et 10 (dix) voix POUR :**

- **ADOpte** le Budget Primitif du Syndicat de Rivières les Ussets de l'exercice 2023, en équilibre, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 118 761, 01 €	1 118 761, 01 €
INVESTISSEMENT	1 158 783, 6 €	1 158 783, 6 €

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	533 043,93 €	74 Dotations et participations	844 645,49 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	300 550,00 €	013 Remboursements sur charge	10 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	25 700,00 €	70 Produits des services	15 226,73 €
66 Charges financières (remboursement des intérêts)	6 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	64 033,26 €	002 Excédents de fonctionnement reportés	228 418,50 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €		
Total dépenses réelles de l'exercice	929 327,19 €	Total recettes réelles de l'exercice	1 098 290,72 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations d'ordre entre section	56 637,93 €	042 Opérations d'ordre entre section	20 470,29 €
023 Virement à la section d'investissement (autofinancement)	132 795,89 €		
Total des dépenses d'ordre	189 433,82 €	Total des recettes d'ordre	20 470,29 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 118 761,01 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 118 761,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
1641 Emprunts (remboursement du capital)	0,00 €	10222 F.C.T.V.A	423,81 €
20 Immobilisations incorporelles	174 028,83 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	220 444,78 €	13 Subventions d'investissement	243 245,51 €
23 Immobilisations corporelles en cours	329 988,43 €	16 Emprunts	0,00 €
20 Dépenses imprévues	0,00 €		
458 Total des opérations pour compte de tiers	352 669,13 €	458 Total des opérations pour compte de tiers	352 669,13 €
Reste à réaliser exercice 2022	61 182,12 €	Reste à percevoir exercice 2021	168 446,06 €
001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €	001 Excédent d'investissement reporté	204 565,24 €
Total dépenses réelles de l'exercice	1 138 313,28 €	Total recettes réelles de l'exercice	969 349,75 €
OPERATIONS D'ORDRE			
040 Opérations d'ordre entre section	20 470,29 €	040 Opérations d'ordre entre section	56 637,93 €
		021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	132 795,89 €
Total des dépenses d'ordre	20 470,29 €	Total des recettes d'ordre	189 433,82 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 158 783,6 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 158 783,6 €

APPROUVE le tableau des emplois tel que présenté en annexe du Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves MÂCHARD



Le secrétaire de séance,
Odile MONTANT